

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er décembre 2022

ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES (N°443) - (N° 526)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 1217

présenté par

M. Peytavie, Mme Belluco, Mme Pochon, M. Thierry, M. Fournier, Mme Arrighi, Mme Batho, M. Bayou, M. Ben Cheikh, Mme Chatelain, Mme Garin, M. Iordanoff, M. Julien-Laferrière, Mme Laernoës, M. Lucas, Mme Pasquini, M. Raux, Mme Regol, Mme Rousseau, Mme Sas, Mme Sebaihi, M. Taché et Mme Taillé-Polian

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 11 BIS, insérer l'article suivant:**

Au cinquième alinéa du IV de l'article L. 302-1 du code de la construction et de l'habitation, après le mot : « conservé », sont insérés les mots : « de mesures destinées à favoriser l'installation d'équipements de production d'énergies renouvelables au sein des logements collectifs à loyer modéré ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à inclure dans le programme local de l'habitat (PLH), réalisé par les établissements publics de coopération intercommunale, le développement des équipements de production des énergies renouvelables au sein des logements sociaux collectifs.

En effet, les collectivités locales constituent des échelons privilégiés pour favoriser l'accélération de la transition énergétique. La rénovation urbaine doit ainsi impérativement prendre en compte les objectifs de neutralité carbone d'ici 2050, et cela passe notamment par le développement du recours aux énergies renouvelables dans le secteur du logement, et en particulier au sein des logements sociaux.

Les logements sociaux constituent, en effet, 16% de l'ensemble du parc de logements occupés en France. Alors que les ménages voient leur facture énergétique drastiquement augmenter, accélérer les mesures en faveur du développement des énergies renouvelables est non seulement une

nécessité pour lutter contre la précarité énergétique mais aussi pour décarboner durablement notre économie.

Le présent amendement envisage donc de faire du recours aux énergies renouvelables au sein des logements sociaux une priorité des politiques de l'habitat des collectivités locales.